

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 16 octobre 1901.



NE question, que l'on croyait pour toujours ensevelie, vient de ressusciter à l'improviste et la presse commence à l'agiter. Hâtons-nous de dire qu'elle a une grande importance, et que sa solution aura une influence considérable sur le gouvernement de l'Eglise. Il s'agit du droit dit d'exclusive, c'est-à-dire du droit qu'ont trois puissances catholiques, la France, l'Espagne et l'Autriche, de mettre leur veto à l'élection d'un cardinal comme Souverain-Pontife. Chacun de ces pays peut exclure un candidat, et ne peut en exclure qu'un seul ; mais le candidat, ainsi atteint par cette mesure, reste à jamais exclu en vertu de l'adage qui a cours en la matière : *Semel exclusus, semper exclusus*.

— Il serait trop long de faire une dissertation sur les origines de ce droit d'exclusive ; quoi qu'il en soit, on le voit pratiqué régulièrement dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Mais c'est surtout aux deux siècles suivants qu'il règne, et rares sont les conclaves où l'on ne voit pas un ou plusieurs cardinaux exclus tour à tour par ces puissances.

— Il est aussi constaté que les cardinaux réunis en conclave n'ont jamais voulu passer outre l'exclusive donnée à un candidat, la raison en est très simple. Supposons un cardinal élu pape malgré l'exclusion que lui aurait donnée l'Autriche, la France ou l'Espagne ; il commencerait l'exercice de sa charge par une rupture avec celui des états qui l'aurait exclu. Dans ces circonstances, mieux était de renoncer à un choix qui aurait mis l'élu, et avec lui l'Eglise, dans le plus grand embarras.

— Au siècle dernier, XIX<sup>e</sup> siècle, nous avons eu un conclave où ce droit d'exclusive a été exercé par l'Autriche. Il s'agissait du cardinal Severoli, à qui le scrutin du matin avait donné une forte majorité et qui, selon toutes les probabilités, devait réunir au scrutin du soir

les d  
cardi  
forme  
l'Aut  
de ne  
della

— J  
On a  
voulai  
lenteu  
à Lyon  
avait d  
sentime  
le card  
était lo  
conclav  
nom de

— O  
En 189  
l'Allema  
prochain  
l'Autric  
tomber s  
exclure.  
près de d  
si l'accor  
consentir

— Mai  
Affaires ét  
ont permi  
son droit,